Ville de Herstal

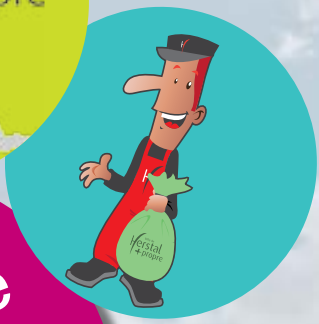

La propreté à **Herstal** : une priorité !

Ensemble, améliorons notre cadre de vie !

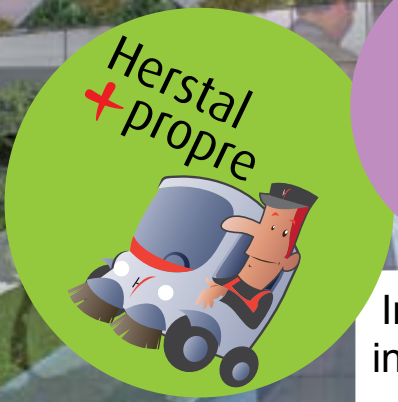

Incivilités environnementales, inscriptions pour les collectes, propreté publique...

A qui s'adresser ?

Service environnement

N° Vert 0800 13 546

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour une Ville de Herstal + propre

Toutes et tous, nous désirons vivre dans un environnement où la propreté publique est considérée comme un véritable enjeu de société. Une priorité reprise, avec d'autres, dans la "Charte de qualité du cadre de Ville" adoptée à Herstal dès 2010.

Pour parvenir à la rédaction de ce document, nos autorités communales ont lancé (ce qui constituait alors sur cette thématique une première en Belgique !) un sondage citoyen. Objectif : connaître les comportements jugés les plus dérangeants par notre population, en matière environnementale notamment.

La "Charte de qualité du cadre de Ville" * de Herstal est un règlement qui définit le champ d'application des sanctions administratives communales frappant les incivilités en tout genre, et donc celles touchant aussi à l'environnement.

Depuis fin 2010, ce sont ainsi quelque 1 400 procès-verbaux qui ont été dressés sur le terrain par nos trois **agents constatateurs environnementaux**, avec à la clé des **amendes** infligées par notre **fonctionnaire sanctionnateur communal** et pouvant aller, selon la gravité des faits, de 50 à… 100 000 € !

*consultable sur le site www.herstal.be

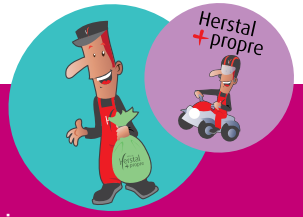

Quelques conseils "Propreté" utiles…

- Respecter les consignes de tri et les horaires des collectes :
  - sortie des conteneurs et sacs au plus tôt la veille au soir et au plus tard à 6h du matin les jours de collecte, bon contenant/bon contenu,…
  - des **encombrants**, tous les premiers lundis du mois, sur inscription gratuite obligatoire au 0800 13 546.
- Veillez à l'entretien régulier de votre trottoir, de votre rigole,... qui se trouvent devant votre demeure, sans oublier les parcelles attenantes.
- Utilisez les **poubelles publiques** pour les petits emballages de produits consommés sur l'espace public : canettes, chewing-gums, mégots de cigarette, ...
- Ramassez les **déjections de votre animal domestique**.

Extrait des infractions les plus courantes verbalisées à Herstal par les agents constatateurs environnementaux

1. **Les incinérations de déchets**

   Comme l'incinération de déchets ménagers, les feux de chantiers,…

2. **L'abandon ou les dépôts clandestins de déchets**

   Notamment aux abords d'une route, d'une bulle à verre, d'une poubelle publique,...

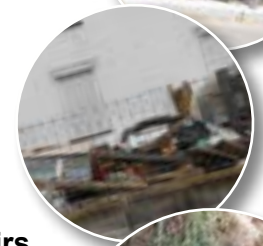

3. **Le non-respect de la propreté et de l'entretien des terrains visibles depuis l'espace public**

   Attention : les cas similaires NON visibles depuis l'espace public relèvent quant à eux de la Justice de Paix ; ils ne sont donc pas traités par nos agents constatateurs mais peuvent donner suite à d'autres mesures.

4. **Le déversement des eaux usées dans la nature ou sur la voie publique en présence d'un réseau d'égouttage et les rejets aux avaloirs et égouts de déchets ou substances dangereuses pour l'environnement**

   Ex. : le refus d'un citoyen de se raccorder au réseau d'égouttage existant, laissant ainsi s'écouler ses eaux usées dans les avaloirs ; le déversement d'huile de moteur dans un avaloir ; etc..

5. **Les manquements constatés lors du contrôle des établissements classés** (1)

   Ex. : une entreprise exerçant sans permis d'environnement, un garage clandestin,…

Et le bien-être animal ?

Depuis janvier 2015, en Wallonie, le respect du bien-être animal (négligence ou maltraitance d'animaux, détention illégale d'espèces protégées par la CITES (2),…) est également du ressort des agents constatateurs environnementaux.

(1) Les entreprises soumises à permis d'environnement ou déclaration environnementale.
(2) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Ville de Herstal

Vous êtes témoin ou victime d'une incivilité environnementale commise sur le territoire de la Ville de Herstal ?

N'hésitez pas à contacter le service communal de l'Environnement et ses agents constatateurs !

Anne-Françoise Dethier
04 256 83 24 ou 0476 86 15 30 • dethier.anne-françoise@herstal.be

Philippe Bissot
04 256 83 21 ou 0476 86 15 58 • bissot.philippe@herstal.be

Vincent Quaedvlieg
04 256 83 25 ou 0476 86 15 32 • quaedvlieg.vincent@herstal.be

---

Vous souhaitez rencontrer les Echevins compétents dans les matières traitées dans cette brochure ?

Ils peuvent notamment vous recevoir sur rendez-vous

Thierry Willems
Echevin de l'Environnement, de la Propreté publique et des Espaces verts (Plantations) • 0477 49 89 15
willems.thierry@herstal.be

Franco Ianieri
Premier Echevin, notamment en charge du Bien-être animal
0475 74 71 76 • ianieri.franco@herstal.be

L'Echevin
Thierry **Willems**

Le Premier Echevin
Franco **Ianieri**

Le Député-Bourgmestre
Frédéric **Daerden**

Editeur responsable : Ville de Herstal > service Ecrido > Infographie • Web • Imprimerie